

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 25/11/2020 - 14:59**

## CONTENU DE VOTRE AVIS

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville de Sens

**Correspondant :** Mme Angélique GENDRE, Ville de Sens, 100 rue de la république, 89100 Sens, tél. : 03 86 95 67 51, courriel : [marchespublics@grand-senonais.fr](mailto:marchespublics@grand-senonais.fr), adresse internet : <http://www.ville-sens.fr>

**Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Prestations de vérifications périodiques dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la ville de Sens et de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

**Catégorie de services :** 12

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 71315400

**Code NUTS :** FRC14

**La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le marché est passé pour les besoins de la Ville de Sens et de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en vertu d'une convention constitutive d'un groupement de commandes établie en date du 13 octobre 2020. La Ville de Sens est le coordonnateur de ce groupement.

Les prestations sont divisées en lots de la façon suivante :

- Lot n°1 : Vérification des installations électriques
- Lot n°2 : Vérification des installations gaz
- Lot n°3 : Vérification de la légionnelle
- Lot n°4 : Vérification des transformateurs
- Lot n°5 : Vérification des portes et portails
- Lot n°6 : Vérification des installations de paratonnerres

Les variantes libres, au sens de l'article R. 2151-8 du Code de la Commande publique, ne sont pas autorisées. La présente procédure ne comporte aucune variante imposée au sens de l'article R. 2151-9 du Code de la Commande publique.

**Prestations divisées en lots : oui**

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

**Cautionnement et garanties exigés : Néant****Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Sur les fonds propres de chaque collectivité

Imputation budgétaire : 617 pour les comptes de chaque collectivité

Avance

Paiement par mandats administratifs

Facturation selon les modalités définies au CCAP

Délai global de paiement : 30 jours

Prix actualisé selon les modalités définies au CCAP

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Chaque lot de la présente procédure sera attribué soit à :

- Un candidat individuel,
- Des entrepreneurs groupés.

La même société peut présenter, pour le marché, plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de :

- Candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- Membre de plusieurs groupements.

En cas de groupement :

- La même société ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.
- Sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée, pour la présentation de l'offre.

Transformation du groupement, si celle-ci est nécessaire pour la bonne exécution du marché :

Lorsque le marché lui a été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : Pour le lot n° 3, la preuve d'accréditation COFRAC ou équivalent selon la norme NF-EN-ISO-CEI-1-17205 en version 2005.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 23 décembre 2020 à 16 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** MAS2017

**Renseignements complémentaires :** Les renseignements complémentaires sont envoyés aux opérateurs économiques qui les demandent en temps utile, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, dans un délai de 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la

disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Depuis le 1er octobre 2018, seule la transmission par voie électronique est autorisée à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Après notification du marché au titulaire, si l'acte d'engagement signé joint dans son offre a été scanné, le titulaire devra impérativement faire parvenir l'original de l'acte d'engagement signé lors du dépôt de son offre. Celui-ci sera adresser par voie postale à la Direction de la Commande publique de la collectivité dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de notification du marché.

Les candidats peuvent également effectuer, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (Clé USB ou CD) ou sur support papier, à condition que cette copie parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres.

Elle ne pourra être transmise uniquement par voie postale et aucun dépôt sur site ne sera accepté au vu de la crise sanitaire liée au Covid-19.

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 25 novembre 2020

**Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON, 22 rue d'Assas BP 61616, 21016 Dijon cedex, tél. : 03 80 73 91 00, courriel : [Grefte.ta-dijon@juradm.fr](mailto:Grefte.ta-dijon@juradm.fr), adresse internet : <http://www.dijon.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation** : Comité consultation de règlement amiable, 53 rue Vivier Merle, 69007 Lyon cedex 03, tél. : 04 72 77 05 20, courriel : [Grefte.ta-lyon@juradm.fr](mailto:Grefte.ta-lyon@juradm.fr), adresse internet : <http://www.lyon.tribunal-administratif.fr>

**Détails d'introduction des recours** : Recours contractuel devant le Tribunal Administratif compétent par application de l'article 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative dans un délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ;

Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

A compter du 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessibles par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

**Nature et désignation des lots :**

Lot(s) 1 Vérifications des installations électriques  
Vérifications des installations électriques  
C.P.V. - : Objet principal : 71315400

Lot(s) 2 Vérifications des installations des gaz  
Vérifications des installations des gaz  
C.P.V. - : Objet principal : 71315400

Lot(s) 3 Vérifications de la légionelle  
Vérifications de la légionelle  
C.P.V. - : Objet principal : 71315400

Lot(s) 4 Vérification des transformateurs  
Vérification des transformateurs  
C.P.V. - : Objet principal : 71315400

Lot(s) 5 Vérifications des portes et portails  
Vérifications des portes et portails  
C.P.V. - : Objet principal : 71315400

Lot(s) 6 Vérifications des installations de paratonnerre  
Vérifications des installations de paratonnerre  
C.P.V. - : Objet principal : 71315400

## DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3593614**

### SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

**BOAMP** Publication intégrale

**Département** : 89 - Yonne

**Marchés Online** Publication intégrale

**Département** : 89 - Yonne

### DONNÉES DE FACTURATION

**Libellé de la facture :**

Ville de Sens

Ville de Sens 100 rue de la république

89100 - Sens

**Adresse d'expédition :**

-